APRÈS ART. 3 N° 220

## ASSEMBLÉE NATIONALE

# AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

### **AMENDEMENT**

N º 220

présenté par M. Bourgeaux, M. Dive, Mme Gruet et M. Portier

#### ARTICLE ADDITIONNEL

### **APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.